

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 2 février 2021 à 19 h 30  
777, boul. Marcel-Laurin**

---

**CA21 08 0033**

Séance ordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, est convoquée selon la loi et est tenue virtuellement le mardi 2 février 2021, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa  
Les conseillers de Ville : Aref Salem  
Francesco Miele  
Les conseillers d'arrondissement : Jacques Cohen  
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de monsieur Benoit Turenne, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

---

**CA21 08 0034**

Soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 février 2021.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter tel que soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 février 2021.

**ADOPTÉ.**

---

**CA21 08 0035**

Soumis le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2021.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'adopter, tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2021 du Conseil d'arrondissement.

**ADOPTÉ.**

---

**CA21 08 0036**

La première période des questions du public a lieu de 19h37 à 19h46

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

**Monsieur Davis Ohavon, H4M 1M6**

**david@exceltoner.ca**

Mr. Ohavon would like to discuss the abolition of a PIIA

**Réponse (Alan DeSousa) :** *Bonsoir M. Ohavon. Vous nous avez transmis une question lors de notre dernière séance publique le 12 janvier dernier. Malheureusement, nous n'avons pu la traiter, car notre séance avait déjà débuté. On m'informe toutefois que notre chef de division Urbanisme a communiqué avec vous le 20 janvier pour répondre à vos questions et orienter le cheminement de votre dossier. N'hésitez pas à communiquer avec nous si nécessaire.*

**Madame Amélie Ouellet, 145, rue Laperrière, Montréal , H4N 2J8**

**am\_ouellet@hotmail.com**

Madame Ouellet se questionne relativement à la sécurité sur les buttes de glissade dans l'arrondissement, à savoir :

*« Nous sommes des habitués du Parc nature Bois de Liesse où nous profitons de toutes les activités hivernales. Nous aimons aussi glisser sur les différentes buttes de l'arrondissement.*

*Nous avons tous un rôle à jouer afin de diminuer les blessures à la tête lors de glissades. Je crois qu'en tant qu'arrondissement, il est de votre responsabilité d'assurer la sécurité et l'application des mesures de sécurité (distanciation physique, glisse à tour de rôle, le port du casque, respect de l'emplacement pour remonter...) Il ne semble pas y avoir de surveillance sur les buttes.*

*En tant que mère et infirmière, je vous remercie pour votre collaboration dans cette problématique importante. »*

Madame Ouellet porte également à l'attention du conseil, les articles parus dans La Presse à ce sujet et des communiqués de presse des deux hôpitaux montréalais pour enfants.

**Réponse (Alan DeSousa) :** *Bonsoir Mme Ouellet. Nous avons pris connaissance de votre question adressée au conseil le 17 janvier dernier au sujet de la sécurité sur les buttes de glissades à Saint-Laurent. Comme vous l'a mentionné M. Paul Lanctot, dans un récent courriel, notre service des parcs a déployé diverses mesures visant à assurer la sécurité sur les divers sites de l'arrondissement (installation de clôtures protectrices, affichage et signalisation). De plus, nos équipes ont été mandatées afin de faire des tournées sur une base régulière tout au long de l'hiver.*

*N'hésitez pas à communiquer avec nous au besoin et merci d'avoir soulevé ce problème et pour les références médias.*

**Madame Manon Chevalier 3015 Ernest-Hemingway**

**manonchevalier001@yahoo.ca**

Madame demande quelles actions peuvent poser les représentants de l'arrondissement Saint-Laurent pour défendre le point de vue des citoyens qui sont en désaccord total avec les mesures sanitaires prises par les gouvernements fédéraux et provinciaux en ce moment?

Madame Chevalier mentionne ce qui suit :

*« Je suis d'avis que les citoyens doivent s'unir et que les élus locaux doivent agir pour dénoncer la dictature en marche qui s'installe dans notre pays. Il n'y a pas de fondements scientifiques pour l'imposition du masque, du confinement et du couvre-feu. Plusieurs pays n'appliquent pas ces mesures draconiennes et ils ont moins de morts du COVID. Cela signifie bien que ces mesures n'aident personne et qu'elles sont plutôt en train de détruire notre pays, notre économie. Il devient de plus en plus évident, pour une majorité de gens, qu'on a eu affaire à une simple épidémie et non à une pandémie contrairement à ce que nous ont martelé les grands médias depuis maintenant plus de 11 mois. J'en appelle donc à vous et tiens à vous dire qu'en tant que citoyenne de l'arrondissement Saint-Laurent, vous aurez tout mon soutien si vous avez le courage de vous tenir debout et de défendre les intérêts de votre population. »*

**Réponse (Alan DeSousa) :** *Nous vous remercions d'avoir pris le temps de nous contacter et avons pris connaissance de votre requête. Toutefois, notre conseil accorde pleinement sa confiance aux recommandations des spécialistes touchant les mesures sanitaires en place. Il n'a donc pas l'intention de se substituer aux autorités de la Santé publique ni aux gouvernements provincial et fédéral dans la gestion de la crise actuelle.*

*Nous vous invitons ainsi à communiquer avec vos députés fédéral et provincial afin de faire valoir votre point de vue. Du côté de l'arrondissement, notre responsabilité consiste à continuer de vous offrir des services municipaux de qualité dans un environnement sécuritaire. Nous entendons poursuivre nos efforts dans ce sens en accord avec les recommandations actuelles.*

---

**CA21 08 0037**

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivant (résolution numéro CA21 08 0037) :

**ATTENDU QUE**

la campagne sur les Journées de la persévérance scolaire (JPS) regroupant plusieurs partenaires se tiendra du 15 au 19 février

- 2021, et que ces journées se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation autour de la persévérance scolaire;
- ATTENDU QUE** la persévérance et la réussite scolaire font partie des préoccupations des élus municipaux et que l'éducation est primordiale pour la collectivité montréalaise;
- ATTENDU QUE** les municipalités ont les compétences et les pouvoirs pour influencer directement la qualité de vie des élèves et, du même coup, permettre à ces derniers et ces dernières de développer leur plein potentiel;
- ATTENDU QUE** les élus municipaux collaborent aux efforts de la collectivité montréalaise en matière de sensibilisation à la réussite éducative, entre autres à travers le comité *Réussite éducative : les élu.e.s s'engagent !* de Concertation Montréal;
- ATTENDU QUE** tous les élus de l'arrondissement appuient cette campagne et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, des parents, de la politique, du communautaire, du développement, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires;
- EN CONSÉQUENCE** je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 15 au 19 février 2021 comme étant celle des *Journées de la persévérance scolaire* de notre arrondissement;
- EN FOI DE QUOI,** j'ai signé ce deuxième jour de février de l'année deux mille vingt et un.

---

**CA21 08 0038**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1208666006 relatif à la prolongation du contrat octroyé à Techniparc (9032-2454 Québec inc.), pour l'entretien et la réfection des terrains de soccer et de football pour l'année 2021 – Soumission 18-16709.

ATTENDU la résolution CA18 080262 adoptée le 1er mai 2018 octroyant un contrat à la firme Techniparc (9032-2454 Québec inc.) au montant 247 017,26 \$, taxes incluses, pour l'entretien et la réfection des terrains de soccer et de football de l'arrondissement de Saint-Laurent pour une période de trois ans (2018 à 2020) - appel d'offres 18-16709;

ATTENDU que la possibilité de prolonger le contrat est mentionnée dans l'appel d'offres;

ATTENDU que tout renouvellement du contrat convenu avec le fournisseur devra respecter l'intégralité des termes de l'appel d'offres 18-16709;

ATTENDU que cette demande de renouvellement constitue la première de deux renouvellements autorisés par le contrat accordé;

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De prolonger le contrat de la firme Techniparc (9032-2454 Québec inc.) au montant de 82 863,24 \$, taxes incluses, pour l'entretien et la réfection des terrains de soccer et de football de l'arrondissement de Saint-Laurent – Soumission 18-16709;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA21 08 0039**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1204378021 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux de mise aux normes de l'éclairage extérieur du parc Alexis-Nihon – Soumission 20-018.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Poulin électrique inc.	250 389,11 \$

Marc Morin électrique inc.	287 046,59 \$
Systèmes urbains inc.	309 788,64 \$
Pierre Brossard (1981) ltée	317 233,31 \$
Neoelect inc.	320 044,41 \$
Laurin Laurin (1991) inc.	332 162,78 \$
Bruneau électrique inc.	364 524,79 \$
Groupe Thermo-Lite inc.	365 178,89 \$
Valko électrique inc.	371 050,30 \$
Michel Guimont entrepreneur électricien ltée	483 440,10 \$

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Poulin électrique inc.** le contrat, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **250 389,11 \$**, conformément aux documents de l'appel d'offres 20-018;
- 2.- D'autoriser une dépense de **17 527,24 \$** à titre de budget de contingences;
- 3.- D'autoriser une dépense de **7 511,67 \$** à titre de budget d'incidences;
- 4.- D'autoriser une dépense totale de **275 428,02 \$** pour les travaux de mise aux normes de l'éclairage extérieur du parc Alexis-Nihon \$;
- 5.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

#### CA21 08 0040

Soumis sommaire décisionnel addenda numéro 1203058012 relatif à une dépense additionnelle pour les travaux de réfection du terrain de basketball et d'irrigation du terrain de soccer du parc Noël-Nord - Soumission 20-011.

ATTENDU la résolution numéro CA20 080452 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 6 octobre 2020, octroyant un contrat à la firme Gestion S. Forget inc. pour les travaux de réfection du terrain de basketball et d'irrigation du terrain de soccer du parc Noël-Nord au montant de 368 897,29 \$, taxes incluses - appel d'offres public 20-011;

ATTENDU que les sommes prévues initialement sont insuffisantes pour les contingences afin de permettre l'ajout d'une section de conduite d'aqueduc afin de raccorder le système d'irrigation du terrain de soccer à la conduite existante et la plantation de trois arbres le long du terrain de basket pour minimiser le bruit engendré par les utilisateurs du terrain;

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron ; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense additionnelle de **34 492,50 \$**, taxes incluses, en faveur de **Gestion S. Forget inc.**, augmentant ainsi les contingences à un montant total de 60 315,31 \$, le tout, dans le cadre des travaux de réfection du terrain de basketball et d'irrigation du terrain de soccer du parc Noël-Nord – Soumission 20-011;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

#### CA21 08 0041

Soumis sommaire décisionnel numéro 1213058001 relatif à une dépense en faveur de Groupe ABS inc., pour des services professionnels de laboratoire de sols pour le contrôle qualitatif des

matériaux concernant les travaux de construction des infrastructures souterraines et de surfaces du projet de développement résidentiel Cité Midtown.

ATTENDU que les services professionnels de laboratoire de sols pour le contrôle qualitatif des matériaux sont requis tout au long de la réalisation des travaux de construction des infrastructures souterraines et de surfaces du projet de développement résidentiel Cité Midtown;

ATTENDU que les services professionnels sont requis pour assurer la conformité avec les plans et devis émis pour ce projet;

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense maximale de 109 004,58 \$, taxes incluses, en faveur de Groupe ABS inc., pour des services professionnels de laboratoire de sols pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de construction des infrastructures souterraines et de surfaces du projet de développement résidentiel Cité Midtown, conformément à l'entente-cadre 19-179341;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

#### **CA21 08 0042**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1214054001 relatif à une dépense en faveur de Métro Média pour les placements publicitaires 2021.

ATTENDU que la Division des communications et des relations avec les citoyens doit faire, chaque année, la promotion de divers événements, activités ou services offerts aux citoyens. Le journal local de Saint-Laurent, Métro Saint-Laurent, demeure l'outil de diffusion privilégié pour le faire;

ATTENDU que Métro Saint-Laurent est le seul hebdomadaire diffusé sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement. Avec un tirage de 39 315 exemplaires, ce journal est distribué à toutes les portes et est aussi distribué à plusieurs points de dépôt;

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une commande ouverte de 109 000 \$, taxes incluses, en faveur de Métro Média pour les placements publicitaires 2021;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

#### **CA21 08 0043**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1204378020 visant à autoriser le transfert de la responsabilité et de la propriété des conduits du réseau souterrain des secteurs du Bois-Franc, du Nouveau Saint-Laurent et du Technoparc ainsi que de certaines rues industrielles à la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) pour la somme de un (1) dollar.

ATTENDU le processus de transfert visant à intégrer l'ensemble des conduits souterrains au réseau de la CSEM a débuté depuis quelques années;

ATTENDU que dans le cadre de ce processus, la CSEM a réalisé, avec le soutien du personnel de l'Arrondissement, l'inventaire du réseau et a compilé les données recueillies afin d'en évaluer les composantes;

ATTENDU qu'une résolution du conseil d'arrondissement est nécessaire pour que le transfert de propriété puisse s'effectuer en faveur de la CSEM, lequel sera par la suite approuvé par le conseil d'administration de la CSEM et finalement cédé pour la somme symbolique de un dollar.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser le transfert de la responsabilité et de la propriété des conduits du réseau souterrain des secteurs Bois-Franc, Nouveau Saint-Laurent et Technoparc ainsi que de certaines rues industrielles en faveur de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) pour la somme de un (1) dollar;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel, le cas échéant.

ADOPTÉ.

---

**CA21 08 0044**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1210664001 relatif à un don non récurrent pour l'année 2020, d'une somme totalisant 661,93 \$ à l'organisme VertCité, en soutien au projet de Jardin à papillons.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un don non récurrent de 661,93 \$ à l'organisme VertCité, en soutien au projet de Jardin à papillons pour l'année 2020;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA21 08 0045**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1217220004 relatif à une contribution financière à VertCité pour la gestion du « Programme de subvention aux familles laurentiennes pour encourager l'utilisation de couches lavables pour bébés » pour l'année 2021.

ATTENDU que la mise en place par VertCité du « Programme de subvention aux familles laurentiennes pour encourager l'utilisation de couches lavables pour bébés » (ci-après le « Programme »), permet de soutenir la politique familiale de l'arrondissement de même que les plans de développement durable de la collectivité montréalaise et de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal;

ATTENDU le Programme offrant la possibilité d'un maximum de 50 subventions, de 150 \$ chacune, aux familles résidentes afin de couvrir en partie les frais rattachés à l'achat ou à la location de couches lavables;

ATTENDU que depuis la mise en place de ce Programme en 2016, plus de 103 familles en ont bénéficié;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une contribution financière de 7 500 \$ à VertCité, pour la gestion du « Programme de subvention aux familles laurentiennes pour encourager l'utilisation de couches lavables pour bébés » pour l'année 2021;
- 2.- D'approuver et d'autoriser la signature du protocole d'entente qui s'y rattache;
- 3.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA21 08 0046**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1212839001 autorisant deux versements en faveur de Développement économique Saint-Laurent (ci-après « DESTL »), conformément à l'entente de gestion en vigueur.

ATTENDU que DESTL est un organisme ayant pour mission principale de favoriser la rétention et l'expansion industrielle, technologique et tertiaire-moteur du territoire de l'Arrondissement ainsi que la création et le maintien d'un climat d'investissement favorable;

ATTENDU la résolution adoptée le 3 octobre 2017 (CA17 080632) par le Conseil d'arrondissement approuvant une entente de gestion entre Ville de Montréal et DESTL;

ATTENDU que l'article 4 de l'entente de gestion prévoit que l'Arrondissement verse annuellement à DESTL un montant variable équivalent à 2,1% du transfert annuel de la Ville de Montréal à l'Arrondissement et qu'à ce montant s'ajoute une contribution additionnelle fixe de 70 000 \$;

ATTENDU que le paiement de ce montant est effectué en deux versements, le premier étant le dernier jour de février d'une année, le second étant le dernier jour d'août de cette même année;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser le paiement de deux versements aux montants de 525 650 \$ et de 561 635,84 \$ en faveur de Développement économique Saint-Laurent, pour l'année 2021, conformément à l'entente de gestion en vigueur;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

#### CA21 08 0047

Dépôt par la directrice d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1213984001).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 1<sup>er</sup> et le 27 janvier 2021, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

---

#### CA21 08 0048

Soumis sommaire décisionnel numéro 1210664002 relatif à la délégation des membres du conseil à divers événements.

ATTENDU que les divers événements et activités auxquels participent les membres du conseil leur permettent d'être près des citoyens et à leur écoute pour mieux répondre à leurs besoins;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

- 1.- D'autoriser les dépenses pour lesquelles une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, ont participé aux événements suivants :

Visioconférence intitulée *Mieux outillé pour le développement économique international du Québec* organisée par le Conseil des relations internationales de Montréal (CORIM).

Le conférencier est M. Hubert Bolduc, président d'Investissement Québec International.

Achat d'un billet à 15,00 \$, taxes incluses pour M. Aref Salem:

**15,00 \$**

- 2.- D'imputer les dépenses selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA21 08 0049**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1213058002 visant à demander à la Ville de Montréal de réaliser, dans les meilleurs délais, la planification du réaménagement global du boulevard Henri-Bourassa, entre les autoroutes 13 et 15, en y intégrant les enjeux relatifs à l'implantation du REM et du REV, ainsi que du développement d'une aire TOD de plus de 7700 unités d'habitation autour de la station Bois-Franc.

**ATTENDU** que l'arrondissement de Saint-Laurent désire obtenir l'échéancier élaboré des prochaines étapes du projet de réaménagement du boulevard Henri-Bourassa;

**ATTENDU** que l'arrondissement de Saint-Laurent est préoccupé par les enjeux reliés à la mobilité durable; dont, entre autres, les accès aux futures stations et de la concordance des aménagements municipaux avec ceux planifiés dans le cadre du REM;

**ATTENDU** que l'arrondissement de Saint-Laurent a envoyé, à cet effet, plusieurs correspondances aux services centraux afin de s'assurer du bon déroulement de la planification et de confirmer les dates d'interventions prévues pour ce projet;

**ATTENDU** que les futures stations Bois-Franc et du Ruisseau représentent les meilleurs exemples de cette nécessité de coordination avec ce que proposent le REM et d'autres partenaires comme la STM et la STL;

**ATTENDU** que l'arrondissement de Saint-Laurent insiste sur la nécessité de réaliser ce projet d'aménagement dans les plus proches délais afin de répondre aux prévisions en matière de mobilité dans le secteur;

**ATTENDU** que l'arrondissement de Saint-Laurent souhaite qu'il y ait un concept de rue (aménagement géométrique et autres) pour chaque tronçon du boulevard Henri-Bourassa entre les autoroutes 13 et 15 afin d'en permettre la planification lors des discussions avec ses partenaires promoteurs et ainsi saisir les occasions d'acquérir les superficies nécessaires pour la réalisation du Réseau express vélo (REV);

**ATTENDU** que le secteur d'intervention représente l'un des deux axes majeurs de circulation de l'arrondissement de Saint-Laurent et de la région;

**ATTENDU** que les aménagements municipaux doivent être complémentaires aux plans d'aménagements fournis par le REM pour chacun des points d'accès du réseau du train électrique;

**ATTENDU** qu'une démarche collaborative entre les arrondissements de Saint-Laurent et d'Achilles-Cartierville a permis l'adoption, en juin 2020, de la planification de l'aire TOD Bois-Franc qui prévoit un développement immobilier de moyenne et haute densité, structuré autour de la station Bois-Franc du REM;

**ATTENDU** que la mobilité active a été au cœur de la planification de l'aire qui prévoit la création de deux corridors verts (un nord-sud et un est-ouest) permettant les déplacements actifs vers la station, la mixité sociale et le design urbain à une vie urbaine axée sur les transports en commun;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

1. De demander à la Ville de Montréal de fournir le plan et l'échéancier les plus à jour relatifs à l'ensemble du projet sur le territoire laurentien et ce, dans un souci de planification intégrée et d'amélioration de la mobilité;
2. De demander à la Ville de Montréal de s'assurer de l'arrimage des aménagements finaux, planifiés par le REM, afin de pouvoir y arrimer ses interventions d'une façon optimale et également, de garantir que le projet de réaménagement du boulevard Henri-Bourassa inclura plusieurs éléments dont, la date de mise en service du train électrique, les développements résidentiels planifiés et le niveau de trafic routier enregistré sur les grands axes du secteur;
3. De demander à la Ville de Montréal de réaliser un concept de rue (aménagement géométrique et autres) pour chaque tronçon du boulevard Henri-Bourassa entre les autoroutes 13 et 15, puisque cette vue d'ensemble des aménagements cyclables planifiés permettra à l'Arrondissement d'en tenir compte, lors des discussions avec ses partenaires

promoteurs, dans le but de saisir les occasions d'acquérir les superficies nécessaires pour la réalisation du Réseau express vélo (REV);

4. De demander à la Ville de Montréal un arrimage efficace de la séquence des travaux planifiés pour les prochaines années et la bonne gestion des impacts qui peuvent en résulter et pour que ces interventions affectent le moins possible les usagers de la route et préservent la qualité de vie des résidents;
5. De demander à la Ville de Montréal son plan de développement de la mobilité durable autour des cinq futures stations du REM sur le territoire laurentien permettant ainsi aux arrondissements de Saint-Laurent et d'Ahuntsic-Cartierville de prévoir un développement immobilier de moyenne et haute densité, structuré autour de la station du REM;
6. De demander à la Ville de Montréal de réaliser, dans les meilleurs délais, la planification du réaménagement global, incluant le calendrier de mise en œuvre, du boulevard Henri-Bourassa, entre les autoroutes 13 et 15, en y intégrant les enjeux relatifs à l'implantation du REM et du REV ainsi que du développement d'une aire TOD de plus de 7700 unités d'habitation autour de la station Bois-Franc;
7. De demander à la Ville de Montréal que l'égout sur le boulevard Marcel-Laurin doit être corrigé puisqu'il est responsable d'inondations fréquentes sous le viaduc au nord du boulevard Henri-Bourassa et qu'une vérification de la hauteur libre du viaduc Marcel-Laurin devrait être réalisée à la fin des travaux relatifs au projet laurentien afin de remédier à l'enjeu d'accrochage des camions à la structure du pont.

ADOPTÉ.

---

#### CA21 08 0050

##### **Motion visant à énoncer les enjeux d'intégration urbaine du projet du REM sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent**

**CONSIDÉRANT** que la filiale Infra de la Caisse de dépôt et placement du Québec « CDPQ Infra » a annoncé la construction d'un réseau de train régional sous le nom du Réseau express métropolitain « REM » comprenant 26 stations, dont 5 sont sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent (ci-après « l'Arrondissement »);

**CONSIDÉRANT** que NouvLR, le consortium responsable de la conception et de la construction des structures et des stations du REM, a déposé plusieurs plans relatifs à la conception des stations du REM et des ouvrages d'art;

**CONSIDÉRANT** que l'Arrondissement a soulevé plusieurs enjeux d'intégration urbaine du projet REM à diverses instances, dont la CDPQ infra et la Ville de Montréal;

##### **Station Bois-Franc**

**CONSIDÉRANT** que le REM constitue un système de train léger automatisé engendrant le retrait des passages à niveau existants, dont celui de la gare Bois-Franc;

**CONSIDÉRANT** que le REM constituera une barrière physique importante entre des quartiers bénéficiant actuellement d'un lien actif qui traverse la voie ferrée;

**CONSIDÉRANT** que le REM prévoit, au niveau des futures stations, des corridors souterrains tarifés permettant de traverser de part et d'autre de la voie ferrée, à l'exception de la station De Correspondance A40 qui bénéficie d'un passage non tarifé en raison de son caractère intermodal;

**CONSIDÉRANT** que l'Arrondissement a transmis plusieurs correspondances indiquant l'importance d'aménager un passage non tarifé au niveau de la future station Bois-Franc;

**CONSIDÉRANT** que les arrondissements de Saint-Laurent et d'Ahuntsic-Cartierville ont développé, en collaboration avec la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), une vision d'aménagement détaillée de l'aire TOD de la station Bois-Franc. La future station sera au cœur d'un quartier en pleine requalification selon les principes TOD, dont, notamment, celui de la bonification des

déplacements actifs. Cette vision d'aménagement prévoit l'ajout de près de 7 700 unités d'habitation supplémentaires, soit l'arrivée potentielle de 15 000 résidents dans les secteurs directement limitrophes à la future station. Dans une optique de mixité des usages, il est également prévu d'aménager près de 40 000 mètres carrés de bureaux et 38 000 mètres carrés de commerces et services en vue de desservir les nouveaux résidents du quartier. De plus, près de 24 000 mètres carrés seront dédiés aux fonctions institutionnelles;

**CONSIDÉRANT** que le processus de planification menant à la vision d'aménagement susmentionnée a été piloté par un bureau de projet dont la CDPQ Infra faisait partie;

**CONSIDÉRANT** que l'une des principales composantes de l'aire TOD est l'aménagement d'un grand axe de transport actif reliant le parc du Bois-Franc, au sud, au parc Lefebvre à l'extrémité nord de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Véritable colonne vertébrale de l'aire TOD, cet axe assurera une accessibilité directe à la nouvelle station et une connectivité de l'ensemble des quartiers environnants.

**CONSIDÉRANT** que l'aménagement d'un passage Ville-Ville structurant au niveau de la future station Bois-Franc a été l'une des principales revendications des citoyens et des principaux acteurs ayant participé aux séances de consultation et ateliers de travail organisés en 2019 dans le cadre du processus de planification susmentionné;

#### **Station De Correspondance A40 et Chute à neige Stinson**

**CONSIDÉRANT** la construction d'une nouvelle station intermodale entre les stations Mont-Royal et Montpellier, soit en arrière-lot des entreprises localisées en front des rues Stinson et Deslauriers, dont l'accès via la rue Stinson est situé au nord de l'intersection Stinson/Hodge, ci-après nommée « station De Correspondance A40 »;

**CONSIDÉRANT** que l'Arrondissement, en collaboration avec Développement économique Saint-Laurent (DESTL), a développé une vision économique pour ce secteur d'emplois axée sur l'industrie 4.0, soit la création du Quartier intelligent du manufacturier innovant (QIMI). Elle vise à prioriser les grappes technologiques en vue de propulser cette zone d'emplois et lui donner une réputation internationale;

**CONSIDÉRANT** que la localisation de l'accès ouest à la station de correspondance A40 via la rue Stinson, tel que proposé par la CDPQ Infra, engendre des enjeux de sécurité majeurs des usagers,

**CONSIDÉRANT** que la station De Correspondance A40 constituera un pivot important du réseau de transport collectif métropolitain ainsi qu'une nouvelle porte d'entrée au pôle d'emplois et aux quartiers résidentiels environnants;

**CONSIDÉRANT** que le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal a été modifié afin d'introduire des nouvelles aires TOD, dont celle de la station de correspondance A40;

**CONSIDÉRANT** l'augmentation de l'achalandage de l'intersection Hodge-Stinson et la présence d'activités de camionnage dans le secteur;

**CONSIDÉRANT** l'expropriation temporaire de la chute à neige Stinson jusqu'à la mise en service du REM et la réorganisation des activités de déneigement pendant cette période;

**CONSIDÉRANT** la non-compatibilité des activités d'une chute à neige avec celles d'une future station du REM et que le maintien de ces activités mettrait en péril la sécurité des usagers;

### **Boulevard Alfred-Nobel**

- CONSIDÉRANT** la construction d'une nouvelle station souterraine dans le Technoparc, soit le plus important parc scientifique au Canada, ci-après nommée « Station Technoparc »;
- CONSIDÉRANT** les investissements publics majeurs encourus pour l'aménagement d'un domaine public de qualité pour le Technoparc, notamment celui du boulevard Alfred-Nobel;
- CONSIDÉRANT** que le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal a été modifié afin d'introduire des nouvelles aires TOD, dont celle de la station Technoparc;
- CONSIDÉRANT** que la structure aérienne du REM menant à la station Technoparc longera le boulevard Alfred-Nobel à partir du boulevard Hymus jusqu'à la rue Albert-Einstein et que cette structure sera supportée par des piliers ainsi que par un mur de soutènement;
- CONSIDÉRANT** que cette structure sera localisée dans la cour avant, soit entre la façade des bâtiments et l'emprise du boulevard Alfred-Nobel constituant ainsi une barrière physique importante;
- CONSIDÉRANT** que l'implantation de cette structure ainsi que sa construction ont grandement impacté l'aménagement du boulevard Alfred-Nobel en dénaturant cet axe de prestige. En effet, la structure du REM engendre, entre autres, la déviation du trottoir en raison de l'implantation d'un pilier, la construction d'un trottoir à 0 mètre d'un mur aveugle sur une distance de près de 100 mètres et l'abattage de plusieurs arbres d'alignement de rue;

### **Véloroute**

- CONSIDÉRANT** l'importance de l'emprise ferroviaire du REM sur le territoire de l'Arrondissement et les opportunités de connectivité avec plusieurs arrondissements et villes liées situés le long de l'antenne Deux-Montagnes;
- CONSIDÉRANT** que l'Arrondissement avait débuté, avant même l'annonce du projet du REM, des discussions portant sur l'aménagement d'une piste cyclable le long de l'emprise ferroviaire de la ligne Deux-Montagnes, nommée « Véloroute », afin de permettre le désenclavement de son territoire en assurant l'accès à d'importants pôles d'emplois et la mise en valeur de nombreux attraits naturels;
- CONSIDÉRANT** qu'à l'échelle de l'écoterritoire de la coulée verte du ruisseau Bertrand, la Véloroute viserait la création d'un axe de transport actif structurant reliant les parcs-nature des Sources, Bois-de-Liesse et Saraguay;
- CONSIDÉRANT** qu'en 2017, la CDPQ Infra a mandaté l'organisme Vélo-Québec afin d'évaluer l'intérêt d'aménager une piste cyclable adjacente à son réseau. En effet, cette étude a conclu que l'antenne Deux-Montagnes présentait un intérêt très élevé, notamment entre l'autoroute 13 et la station Bois-Franc.
- CONSIDÉRANT** qu'un premier tronçon de la Véloroute a été aménagé en 2017 entre le boulevard Toupin et la future station Bois-Franc, soit sur l'emprise D'Hydro-Québec;

### **Toponymie**

- CONSIDÉRANT** que la CDPQ Infra a entamé un exercice de révision des toponymes de l'antenne Deux-Montagnes et a attribué de nouveaux toponymes pour les stations projetées de son réseau;
- CONSIDÉRANT** que deux stations situées sur le territoire de l'Arrondissement ont fait l'objet d'une modification de leurs toponymes, soit la station de correspondance A40 qui porte le toponyme « Côte-de-Liesse » et la station Technoparc qui porte le toponyme « Marie-Curie »;

- CONSIDÉRANT** que le secteur au sein duquel la future station de correspondance A40 sera implantée est plutôt reconnu sous l'appellation « Hodge-Lebeau », soit les deux principaux axes du quartier et que le toponyme « Côte-de-Liesse » ne constitue pas un repère géographique pour la population laurentienne et montréalaise;
- CONSIDÉRANT** que le toponyme « Côte-de-Liesse » risque de créer une confusion auprès des usagers en raison du secteur Côte-de-Liesse localisé à l'ouest de l'arrondissement au long de l'autoroute 520, dite autoroute Côte-de-Liesse;
- CONSIDÉRANT** que la station Technoparc constitue une station stratégique pour le développement économique de la Ville de Montréal et du Québec. En effet, le Technoparc constitue un quartier d'affaires de prestige qui accueille approximativement 7300 employés répartis sur plus de 100 entreprises œuvrant dans quatre grandes grappes industrielles dans des secteurs de pointe, soit l'aérospatiale, les sciences de la vie et les TIC (technologies de l'information et des communications). Il représente un repère important pour la communauté d'affaires locale et internationale et devrait faire partie intégrante du toponyme de la future station;
- CONSIDÉRANT** qu'avec la venue du REM, le Technoparc deviendra la porte d'entrée de la Ville de Montréal, une opportunité hors pair pour le positionnement et la visibilité économique de notre ville;
- CONSIDÉRANT** que l'appellation « Marie-Curie » ne constitue pas un repère clair considérant que la station projetée du REM sera située à près de 500 mètres de cet axe de circulation;

Proposé par le maire Alan DeSousa;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele,

Appuyé par le conseiller Aref Salem,

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron,

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- De demander à la Caisse de dépôt et placement du Québec Infra :

- d'assurer la sécurité des usagers en aménageant un accès à la station De Correspondance A40 sécuritaire et convivial dans le prolongement de la rue Hodge;
- de prévoir une traverse non tarifée, soit un passage Ville-Ville, au niveau de la station Bois-Franc;
- d'entamer un concept sur l'intégration de la véloroute à même l'antenne Deux-Montagnes du REM;
- de revoir les toponymes attribués aux stations De Correspondance A40 et Technoparc et s'inspirer des règles de toponymie utilisées au sein de la Ville de Montréal.

2.- De demander à la Ville de Montréal :

- de confirmer la relocalisation de la chute à neige Stinson;
- d'assister la CDPQ Infra dans les réflexions portant sur l'aménagement d'un passage Ville-Ville au niveau de la station Bois-Franc;
- de s'engager à entamer rapidement la réflexion portant sur le réaménagement du boulevard Alfred-Nobel;
- de mandater les ressources nécessaires pour l'aménagement de la Véloroute le long de l'antenne Deux-Montagnes.

ADOPTÉ

---

## CA21 08 0051

Le règlement numéro RCA08-08-0001-126 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1208729002).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement tenue le 7 avril 2020 le conseiller Jacques Cohen a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait

proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (CA20 080211);

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron,

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-126 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

---

#### **CA21 08 0052**

Soumis second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-131 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1207154002).

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-131 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

---

#### **CA21 08 0053**

Soumis second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-132 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1204903001).

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-132 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

---

#### **CA21 08 0054**

Soumis premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-133 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1207154003).

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-133 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.
- 2.- De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique écrite de 15 jours débutant le 4 février 2021 ainsi qu'à une présentation publique par webinaire qui se tiendra le 18 février 2021, à 19h00, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

---

#### **CA21 08 0055**

La conseillère Michèle D. Biron donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé le règlement numéro RCA08-08-0001-133 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage ayant pour objet de :

- préciser la description de l'usage « Multiplex (h3) »;

- ajouter le boulevard Cavendish à la liste des voies de circulations dont les terrains adjacents sont assujettis aux mesures d'atténuation de bruit;
- préciser les normes d'affichage applicables à des clôtures de chantier;
- mettre à jour des zones assujetties au PIIA 8.55 « Secteur industriel ou commercial adjacent à une voie de service, à une autoroute ou à une artère »;
- préciser les objectifs et critères du PIIA applicables au Secteur Thimens/Lucien-Thimens, soit les zones H12-075, H12-048, C12-050 et C12-049;
- ajuster le rapport « Coefficient d'occupation du sol (C.O.S) » en cohérence avec le rapport « Espace bâti / terrain (T.O.S) » dans les zones suivantes S03-027, H03-022, H03-025, I05-018, I05-029, I10-005, I10-012, S11-016, C11-019, H12-084, S13-063, H15-006, H15-008, H15-009, H15-011, H15-074, H15-079, H15-080, H15-095, H15-105 et S16-032;
- ajouter l'annexe F « PIIA applicables aux terrains adjacents à une voie de service, à une autoroute ou à une artère »;
- corriger des erreurs administratives mineures.

(1207154003)

ADOPTÉ.

---

#### **CA21 08 0056**

Le règlement numéro RCA03-08-0002-2 modifiant le règlement numéro RCA03-08-0002 sur la démolition des bâtiments principaux et le règlement numéro RCA08-08-0003-20 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et certificats sont soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1208729012).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement tenue le 12 janvier 2021, la conseillère Michèle D. Biron a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement numéro RCA03-08-0002-2 modifiant le règlement numéro RCA03-08-0002 sur la démolition des bâtiments principaux et un règlement numéro RCA08-08-0003-20 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et certificats (CA21 080022);

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'adopter, tel que soumis, le règlement numéro RCA03-08-0002-2 modifiant le règlement numéro RCA03-08-0002 sur la démolition des bâtiments principaux, et ;
- 2.- D'adopter, tel que soumis, et le règlement numéro RCA08-08-0003-20 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0003 sur la régie interne des permis et certificats.

ADOPTÉ.

---

#### **CA21 08 0057**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1208729013 afin d'accepter une cession de terrain d'une superficie de 790 mètres carrés représentant 10 % du lot 1 165 324 existant.

ATTENDU la demande de lotissement pour une opération cadastrale visée par le Règlement numéro 17-055 *relatif à la cession aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la ville de Montréal*;

ATTENDU la nécessité d'obtenir une résolution du conseil d'arrondissement quant au choix qu'il exercera pour obtenir compensation;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accepter la cession de terrain d'une superficie de 790 mètres carrés représentant 10 % du lot 1 165 324 existant suite à une demande de permis de lotissement;

2.- D'approuver les futures opérations cadastrales concernant les frais de parcs cédés en terrain, le tout selon la lettre d'engagement dûment signée par le propriétaire.

ADOPTÉ.

---

**CA21 08 0058**

Le conseiller Jacques Cohen donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé le règlement numéro RCA08-08-0001-134 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage ayant pour objet de :

- contingentier l'usage « Centre de traitement des données » dans les zones I04-001 et I04-012;
- prohiber l'usage « Centre de traitement des données » dans les zones industrielles «I» et bifonctionnelles «B» localisées dans les aires TOD, soit les zones :

04-003	08-009	17-007	18-029
04-004	12-020	17-011	18-030
04-006	12-025	17-012	18-033
04-008	12-051	17-021	18-034
04-009	13-059	18-020	18-036
04-010	13-062	18-021	
04-011	15-125	18-022	
04-014	17-001	18-024	
04-015	17-004	18-027	
04-017	17-006	18-028	

ADOPTÉ.

---

**CA21 08 0059**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1215214001 relatif à une nomination au poste de chef de division, à la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

ATTENDU que l'affichage du concours s'est tenu en décembre 2020 (SLA-20-CONC-210080-45236);

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement du poste de chef de division, à la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer monsieur Antoine Saint-Laurent (matricule : 100025199) au poste de chef de division, à la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (poste : 45236 – emploi : 210080 - SBA : 266249), à compter 6 février 2021. Les conditions de travail sont celles prévues au cahier des Conditions et avantages des cadres administratifs de la Ville de Montréal ainsi qu'à la Politique de rémunération des cadres.

ADOPTÉ.

---

**CA21 08 0060**

Le bilan annuel 2020 sur l'application du règlement relatif aux pesticides de l'arrondissement de Saint-Laurent est déposé conformément à l'ordonnance visant à rendre applicable le règlement sur l'utilisation des pesticides sur le territoire de l'arrondissement.

Le chef de la Division de l'environnement et de la protection du territoire de la Direction des travaux publics est autorisé à permettre l'utilisation des pesticides dans tous les cas d'urgence et de danger pour la santé humaine (sommaire décisionnel 1217220001).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De prendre connaissance des autorisations émises et de prier le secrétaire d'en transmettre copie au Conseil municipal et de le déposer aux archives.

---

**CA21 08 0061**

**La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 20h39**

Les affaires nouvelles suivantes sont soumises à la présente séance :

**Le conseiller Aref Salem** souligne l'importance pour la persévérance scolaire et rappelle qu'il a l'habitude d'être présent et de participer aux activités encourageant cette cause importante. La situation actuelle n'est pas facile pour les jeunes dans les écoles secondaires ou encore dans les Cégeps. Il faut souligner le travail fait par les intervenants dans les écoles. C'est très difficile ce qui se vit actuellement et cela doit être mentionné afin de pouvoir y remédier.

Avec la neige d'aujourd'hui, la Ville a annoncé une opération de déneigement à compter du 3 février au soir et il rappelle les quelque 430 places de stationnements disponibles dans les stationnements de l'arrondissement pour aider les gens lors de ces opérations;

La Semaine de relâche est maintenue et l'arrondissement mettra en place un programme d'activités virtuelles aux profits des jeunes afin de pouvoir les occuper pendant cette Semaine de relâche;

Un sondage a été fait pour connaître le respect des Laurentiens au sujet des mesures sanitaires. Il est satisfait de savoir que malgré la morosité générale face à cette pandémie et les directives de la santé publique, la population paraît très bien dans le maintien de ces mesures. Il ajoute que la récupération des masques jetables est possible dans nos installations et il salue la population qui respecte toutes ces mesures.

**Le conseiller Francesco Miele** souligne le Nouvel An chinois qui s'en vient et souhaite une très belle année à la communauté chinoise, vietnamienne ou toute autre communauté qui célébreront le Nouvel An lunaire. C'est l'année du bœuf qui commence dans quelques jours avec ce Nouvel An chinois;

Il précise également que depuis hier un nouveau programme à la rénovation domiciliaire est offert dans les arrondissements. La particularité de ce nouveau programme Réno-Flex est à l'effet qu'il s'applique à tous bâtiments de 1 à 5 logements, et ce pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement. Une subvention maximale de 20 000 \$ est ainsi disponible selon des critères spécifiques. Il ajoute que toutes les informations nécessaires se retrouvent sur le site de la ville de Montréal.

**La conseillère Michèle D. Biron** souligne que février est le mois de l'histoire des noirs et qu'il y aura des activités de commémorations qui auront lieu durant tout le mois. Elle nomme de nombreuses personnes noires qui ont eu des influences importantes à Montréal dont Ray Charles, Gregory Charles, Yolande James, etc.;

Elle rappelle qu'aujourd'hui le 2 février, c'est la fête de la Chandeleur rappelant la présentation de Jésus au temple et souligne également la fête de la marmotte où celle-ci nous prédit la durée du reste de l'hiver. Enfin, il ne faut pas oublier la fête de la Saint-Valentin qui s'en vient le 14.

**Le conseiller Jacques Cohen** souligne la fête de Francesco Miele qui aura lieu en février et en profite pour lui en souhaiter une excellente;

Il rappelle la tenue du concours de bonshommes et de bonnes femmes de neige qui a présentement lieu à l'arrondissement et que les citoyens désireux d'y participer ont jusqu'au 8 mars pour le faire en s'inscrivant et en envoyant une photo de leur réalisation.

**Le maire Alan DeSousa** souligne la très grande créativité des Laurentiens quant aux différents bonshommes de neige qu'il a aperçus lors de ses déplacements;

Il demande à la population de maintenir leur vigilance et de continuer à respecter les règles sanitaires mises en place pour les protéger, et ce malgré les allègements annoncés aujourd'hui par Québec. Nous ne sommes pas encore sortis de cette pandémie. Il ne faut pas baisser notre vigilance et surtout ne pas attendre pour aller faire faire le test dès l'apparition des

premiers symptômes. Il souligne l'effort considérable des élus qui font tout ce qui est en leur pouvoir pour aider la population à passer à travers ces temps difficiles.

---

**CA21 08 0062**

La deuxième période des questions du public a lieu de 21h à 21h03

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

**Madame Joudy Hilal, 1355, rue Decelles**

**joudyjames@hotmail.com**

« Pour la sécurité des familles, à cause des véhicules circulant à une grande vitesse, à quand des dos-d'âne sur la rue Decelles entre Sainte-Croix et la rue Roy, et ainsi que l'élargissement des coins des deux trottoirs sur l'intersection St-François Xavier et Decelles ? »

**Réponse (Alan DeSousa) :** *Bonsoir madame Hilal. Les questions concernant les dos-d'âne et l'élargissement des trottoirs seront soumises au comité de circulation afin qu'il en analyse la faisabilité le plus rapidement possible.*

**Réponse (Francesco Miele) :** *Sur le tronçon mentionné de la rue Decelles, les dos-d'âne sont normalement installés à cette intersection chaque année après les périodes de gel. Ceux-ci sont retirés pour faciliter le déneigement en hiver. Par ailleurs, il y a peut-être eu du retard en 2020 avec les problématiques que nous avons tous connues.*

---

**CA21 08 0063**

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance à 21h04.

ADOPTÉ.

---

Maire

---

Secrétaire

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 mars 2021.

---